

**WEBINAIRE N°14 - 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**« *La sobriété énergétique : bon pour le climat, bon pour l'économie* »**

**COMPTE-RENDU**

**HL**

**HUGLO LEPAGE**

**a v o c a t s**

L'énergie constitue sans aucun doute le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Outre l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, un troisième axe d'action se dégage autour de l'énergie : la sobriété énergétique. Inscrite à l'article 1 de la loi sur la transition énergétique depuis 2015, la sobriété énergétique peut se définir comme la priorisation des besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie afin de réduire la demande en énergie.

Reconnu et pris en compte par de nombreux acteurs, ce principe récent reste trop souvent mal compris et suscite parfois certaines idées reçues freinant son acceptation et sa mise en œuvre. Ce webinaire sera l'occasion d'exposer le cadre juridique de cette notion et de fournir de nombreuses illustrations au travers de pratiques existantes dans les entreprises, les collectivités territoriales et chez des citoyens.

**Corinne LEPAGE & Andréa MARTI**

### Raphaël BOROUMAND



Raphaël BOROUMAND est docteur ès sciences économiques de l'EHESS-Paris, diplômé d'un magistère de l'université Paris-Dauphine ainsi que du MBA d'American University (Washington DC). Il est également professeur à Paris School of Business, enseignant au département Executive Education de l'université Paris-Dauphine, et economic advisor à Eurogroup Consulting. Il a été également chercheur affilié à la City University London.

Ancien économiste au CIRED-CNRS (Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement), Raphaël BOROUMAND est notamment co-auteur de l'ouvrage "20 idées reçues sur l'énergie" (De Boeck). Il a publié de nombreux articles scientifiques dans des revues académiques anglo-saxonnes de référence. Il a été expert pour le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et auditionné par l'Assemblée Nationale (Commission des Affaires Européennes) sur la libéralisation des secteurs de l'énergie et des télécommunications en Europe. Il est membre du comité d'orientation du think tank EuropaNova et travaille sur les questions de finance climatique et de politiques industrielles. Il est co-rapporteur du rapport de l'Institut Montaigne "Rénovation énergétique : chantier accessible à tous". Raphaël BOROUMAND a également travaillé plusieurs années comme consultant en stratégies d'entreprises dans des cabinets internationaux de conseil. Il a participé pour le cinéma au film-documentaire « Barrages, l'eau sous haute tension » (2019).

**Myriam MAESTRONI** est co-fondatrice, avec Jean Monville (SPIE) du Cercle des Entreprises Centenaires, en partenariat avec HEC et l'ANVIE (dont elle assure la Vice-Présidence depuis Mai 2014), et Co-Présidente avec Corinne Lepage du MENE avec (Mouvement des Entreprises de la Nouvelle Economie). Elle a une expérience reconnue dans le secteur de l'énergie et de l'efficacité énergétique. Très engagée dans différentes causes en lien avec l'environnement, le leadership et les sciences humaines, est par ailleurs présidente-co-fondatrice de la Fondation E5T ([www.e5t.fr](http://www.e5t.fr)), lancée, en coopération avec Sup de Co la Rochelle et l'EIGSI les Universités e5t à La Rochelle, dont la 10ème édition aura lieu en 2021. Myriam MAESTRONI est décorée de l'Ordre du Mérite au titre de sa carrière professionnelle en 2006, elle a également obtenu en 2016 la distinction de Chevalier de la Légion d'Honneur.

## Myriam MAESTRONI



## Andréa MARTI



**Andréa MARTI** est avocat collaborateur au sein du Cabinet Huglo Lepage. Diplômé des Universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Panthéon Assas en droit de l'environnement, il intervient sur toutes les questions liées aux projets d'énergies renouvelables. Il a notamment participé à la rédaction de la note du Collectif Energies Renouvelables pour Tous relative aux freins du développement de l'autoconsommation collective.

**Corinne LEPAGE est avocate associée du Cabinet Huglo Lepage Avocats, ancienne ministre de l'environnement et députée européenne, docteur en droit.**

**Engagée dans la protection de l'environnement, elle a notamment dirigé la plupart des grands procès en droit de l'environnement (Amoco Cadiz, Erika, Xynthia, Roundup 360 Pro, Glyphosate...).**

**Corinne LEPAGE**



## Corinne LEPAGE

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très honorée et très heureuse d'accueillir pour ce quatorzième webinaire du cabinet Huglo Lepage deux fortes personnalités qui sont aussi deux amis, en dehors d'Andréa MARTI avec lequel j'ai la chance de travailler. Mon amie Myriam MAESTRONI, présidente de la fondation e5t, présidente d'économie d'énergie. On reparlera tout à l'heure de ce qu'est l'économie d'énergie. Avec laquelle nous travaillons depuis de longues années sur ces sujets de sobriété. Et également, mon ami Raphael BOROUMAND, enseignant-chercheur, docteur en économie qui est un des spécialistes des questions du monde de l'économie d'énergie. On va avoir un webinaire, je ne doute pas absolument passionnant en raison de la qualité de nos orateurs et spécialistes très compétents, auquel s'ajoute Andréa MARTI qui suit toutes les questions énergétiques au sein du cabinet Huglo Lepage.

## Raphaël BOROUMAND

Bonjour à toutes et à tous. C'est positif que l'économie et le climat soient revenus en force dans le débat public depuis quelques jours, notamment avec l'actualité sur la Convention citoyenne pour le climat. En effet, relancer l'économie sur les prochains mois, sans relance climatique n'aurait pas de sens. Si on relance l'économie après le confinement par un simple rattrapage des pertes de points PIB cela n'aura aucune pertinence. Il faut adopter une vision écosystémique du monde pour mettre en place un nouveau modèle économique respectueux de l'environnement. Une relance économique bas-carbone mobiliserait des investissements favorables au climat et à la transition énergétique. Ces investissements ont un rendement caché : celui de nous préserver contre de futures crises climatiques grâce à une économie résiliente au changement climatique.

Le mix énergétique mondial est à 3/4 fossile, 2/3 de l'électricité mondiale est également d'origine fossile. Il faut un changement profond des modes de consommation et de production pour modifier le mix énergétique mondial. Il faut notamment mettre en place des mécanismes et instruments économiques pour décarboner l'économie. Sinon, nous allons dépasser le budget carbone de la planète qui est évalué à 2900 milliards de tonnes de CO2. Nous avons déjà utilisé environ 80% de ce budget carbone. Quand on raisonne climat, il faut raisonner à l'échelle mondiale puisque le climat est un bien public mondial. La France représente environ 1% des émissions de CO2. Donc tout ce que pourra faire la France en faveur du climat sera très bien, mais sera malheureusement insuffisant. On dispose de plusieurs mécanismes économiques pour « écologiser » l'économie, puisque vous l'avez bien compris il n'y a pas d'incompatibilité entre « écologie » et «

économie ». Pour cela, il faut mettre en place des outils économiques qui pourront modifier les comportements de consommation, de production, et d'investissement.

La relance économique est l'occasion de redémarrer l'économie autrement. Il existe un outil, la taxe carbone, qui est dans l'impasse en France. La méthode utilisée n'était pas appropriée. Cette dernière a été mise en place comme un impôt supplémentaire. La taxe carbone s'est inscrite dans une logique de rendement budgétaire au lieu d'une logique environnementale. Or, il faut une fiscalité climat qui puisse aiguiller les comportements de consommation et de production sans hausse globale de la fiscalité, sans impact sur le niveau des prélèvements obligatoires. Cela signifie qu'on ne peut mettre en place une fiscalité carbone qu'à la condition de diminuer d'autres impôts. L'objectif d'une réforme globale de la fiscalité est que l'impact soit neutre sur les prélèvements obligatoires voire permette une diminution du niveau de ces prélèvements. La taxe carbone ne doit pas être perçue comme un impôt supplémentaire mais comme un moyen de verdir la fiscalité. En contrepartie, d'autres impôts sur les ménages et de charges sur les entreprises doivent diminuer. En effet, une transition énergétique réussie doit conduire à la mise en place d'une économie bas-carbone et résiliente au changement climatique. Cependant, cette transition ne doit pas ponctionner le pouvoir d'achat des citoyens ou réduire la compétitivité des entreprises en France.

Si vous mettez en place une taxe carbone dont la trajectoire tient compte de la variabilité du prix du pétrole sans impacter le pouvoir d'achat et la compétitivité des entreprises, vous vous inspirez de « l'exemple » de la Suède, la Suisse, le Québec, la Colombie Britannique ou la Californie qui ont obtenu des résultats économiques et écologiques. La taxe carbone envoie un « signal-prix » qui ne doit pas concerner seulement les automobilistes. Il faut mettre fin progressivement aux exemptions et niches fiscales notamment sur l'aérien et le maritime.



La taxe carbone doit être progressive, redistributive, concertée et lisible en termes d'utilisation des recettes fiscales. Il faudrait affecter une partie significative des recettes à la transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments, transports collectifs, infrastructures vertes, services collectifs...) et une autre pour diminuer d'autres impôts. Une dernière partie doit servir à verser une prime aux ménages qui sont en situation difficile. Une sorte de prime écologique qui n'a rien à voir avec le chèque énergie. Le chèque énergie est un peu comme un bon d'achat : il n'incite pas à diminuer la consommation énergétique, et en plus il peut être utilisé pour le chauffage au fioul.

Le deuxième levier important est ce que l'on appelle la « finance verte ». Je préfère parler de « finance dépolluée ». On dispose d'une occasion unique de relancer l'économie avec des investissements dans les infrastructures vertes. L'objectif est de casser le lien entre « croissance économique » et « émissions de CO2 ».

On a besoin d'environ 60 000 milliards de dollars d'investissement au niveau mondial. Cela peut paraître énorme, mais le marché des obligations mondiales représente le double de cette somme. Donc si les obligations sont allouées à des infrastructures vertes, les ressources financières sont suffisantes pour financer la transition énergétique. Les obligations vertes représentent moins de 5% du total des obligations. Leur potentiel de développement est donc très significatif. C'est un marché de niche qu'il faut développer, et pour le développer il faut rendre attractif les investissements verts. Pour se faire, il faut une taxe carbone qui puisse rendre moins compétitives des énergies comme le charbon.

Le problème n'est pas vraiment un problème de ressource. Un autre exemple très significatif de ce qu'on pourrait faire, et Myriam MAESTRONI connaît très bien le sujet, c'est la rénovation énergétique des bâtiments. Cela permet non seulement de réduire la précarité énergétique (qui concerne à minima 5 millions de citoyens en

France, et un citoyen européen sur sept). Cela permet de diminuer fortement la consommation d'énergie. Sachant que le secteur du bâtiment représente environ 43% de la consommation d'énergie en France et 25% des émissions de CO2. Enfin, cela permet de développer des emplois non délocalisables.

Il reste une quinzaine d'années pour agir fortement. C'est l'occasion de démarrer l'économie autrement et de réaliser des investissements bas-carbone conformes à la « Stratégie Nationale Bas-Carbone 2050 » de la France avec des objectifs secteur par secteur de résilience au changement climatique.

## **Andréa MARTI**

Effectivement tout est relié entre l'économie, l'écologie et la santé. Comme vous le disiez, il faut changer les comportements. Tout l'intérêt de la notion de sobriété énergétique, c'est de changer les comportements.

« L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas », je voulais revenir sur un premier constat et sur la définition même de cette notion de sobriété qui est souvent mal comprise et peut être confondue avec l'efficacité énergétique. La transition énergétique on la trouve dans trois axes : 1/ la généralisation des énergies renouvelables, 2/ l'efficacité énergétique qui va qualifier la performance d'un objet ou d'un système à fournir un service en termes de consommation d'énergie, et 3/ la sobriété énergétique qui a pour objectif de faire baisser la consommation énergétique à travers le comportement des consommateurs. Elle implique donc un changement de façon systématique dans les habitudes face à la consommation. On parle aussi de frugalité c'est-à-dire d'avoir une sobriété encore plus radicale, de changer complètement nos comportements pour éviter de consommer en excès comme on le fait aujourd'hui l'énergie.

Au niveau juridique, on n'a pas de vraie définition de la sobriété énergétique tant en droit européen qu'en droit français. C'est dommageable dans le sens où cela aurait été intéressant d'avoir un cadre déterminé pour cette notion-là, pour éviter de la confondre avec celle de l'efficacité énergétique. On retrouve incidemment cette notion dans toutes les directives européennes relative aux énergies renouvelables adoptées en 2018, également celles relatives à l'efficacité énergétique. En droit français, dès 2015 avec la loi pour la transition vers une croissance verte, on a intégré dans les objectifs énergétiques la maîtrise de la sobriété énergétique à l'article L. 100-2 du code de l'énergie. Le constat que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est que la sobriété est en retard par rapport au développement des énergies renouvelables et aux mesures prises pour l'efficacité énergétique, puisqu'en fait il faudrait changer en profondeur nos modes de vie, nos comportements face à la consommation d'énergie.

On a un retard de la sobriété énergétique pour deux raisons majeures : autant la transition énergétique progresse sur les axes de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables, autant le virage vers la sobriété reste encore largement à engager. Il existe de nombreux domaines d'application de la sobriété énergétique : le bâtiment est une mine d'or pour changer nos comportements au niveau de notre consommation énergétique (stabiliser le nombre de personnes par logement, diminuer la proportion de maisons individuelles, stabiliser la taille des logements neufs ou encore neutraliser certains espaces). C'est vraiment un changement de comportement profond dans nos habitudes quotidiennes. Au niveau de l'agriculture, c'est une alimentation plus végétale qui est recommandée avec une réduction de 40 à 50% de la consommation de viandes, un recul du gaspillage alimentaire. Dans l'industrie, il faut arrêter de subventionner les énergies fossiles. Il faut aussi allonger la durée des objets : on parle davantage de réutiliser les appareils au lieu d'une obsolescence programmée de chacun de nos outils et nos objets. Pour les transports, vous parlez de la Convention citoyenne, ils ont voulu diminuer la vitesse sur les autoroutes pour passer de 110 km/h à 105 km/h, et on parle toujours d'une mesure qui donnerait qui baisserait l'économie car on mettrait plus de temps à aller d'un point A à un point B. Mais c'est surtout une mesure très environnementale car on va baisser les émissions de gaz à effet de serre (GES) et on va aussi faire des économies sur le prix du carburant puisqu'on diminue notre vitesse. C'était une mesure phare pour la sobriété, mais elle n'a pas

été retenue par le Président de la République malheureusement pour l'instant. C'est une mesure essentielle pour la sobriété énergétique.

On peut citer au niveau juridique trois exemples quand même. Le premier est un arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, elle concerne l'extinction des enseignes et des publicités lumineuses entre minuit et 6h du matin (à l'exception des aéroports). A quoi cela sert d'allumer nos magasins la nuit, alors qu'ils sont fermés ? Malheureusement cela ne s'applique pas aux villes de plus de 800 000 habitants où là un arrêté municipal spécifique est adopté pour chaque ville. Et on le voit encore à Paris, il y a encore de nombreuses enseignes lumineuses la nuit alors que c'est complètement inutile. Nous recommandons un changement de comportement qui est nécessaire au nom de la sobriété énergétique.

Le deuxième exemple que vous avez cité c'est la tarification carbone, évidemment c'est une grande absente à notre sens également dans la Convention citoyenne. La création de la contribution climat-énergie (taxe carbone 2014 » visait à renchérir le prix des énergies qui émettent du CO<sub>2</sub>, l'objectif est de modifier les comportements des entreprises et des ménages vers des pratiques de consommation plus sobres en carbone et en énergie. Le troisième exemple qu'on peut noter c'est l'effacement électrique qui est prévu par le code de l'énergie aux articles L. 271-1 et suivants. L'effacement de l'électricité désigne l'action de réduire temporairement la consommation électrique par un industriel ou un particulier, via soit le fournisseur soit directement un opérateur d'effacement qui va gérer les interactions entre la demande et la fourniture d'électricité pour influencer sur le réseau électrique, et bien évidemment toujours à terme de baisser notre consommation électrique, et donc d'être plus sobre. Et enfin, troisième point important c'est évidemment le rôle des entreprises dans la mise en œuvre de la sobriété énergétique. On l'a vu pendant le confinement c'est une mesure qui tend vers la sobriété énergétique : on se déplace moins, on consomme moins dans certains bâtiments collectifs, et tout cela tend à la sobriété énergétique. L'entreprise se doit de changer leurs modèles de fonctionnement au nom de la sobriété énergétique. Mais, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer surtout à travers la planification régionale de la transition énergétique (les schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET et les plans climat-air-énergie territorial, PCAET ou encore les contrats de transition écologique dans

vingt territoires). Ce sont des moyens d'inclure la sobriété énergétique dans chaque action qu'elles vont mener au quotidien. On le voit à chaque fois dans les SRADDET et les PCAET, ce sont surtout le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique qui sont promus au détriment de la sobriété énergétique. Certes elles permettent de rendre un territoire plus sobre et on pourrait prendre en compte au nom de la sobriété en plus de l'efficacité énergétique et évidemment du développement des énergies renouvelables. Pour une collectivité et même pour une entreprise, le premier travail à faire c'est élaborer une feuille de route sur la sobriété énergétique et prévoir des actions concrètes à moyen terme et à long terme.

Je vais passer la parole à Myriam MAESTRONI, puisque l'efficacité énergétique est un grand enjeu au niveau de la précarité de certains ménages et il faut évidemment que les mesures qui soient adoptées soient justes.

## **Myriam MAESTRONI**

C'est toujours difficile d'intervenir après Raphael BOROUMAND et après un juriste comme Andréa MARTI mais en tout cas j'ai quand même passé les dix dernières années de ma vie à réfléchir à l'efficacité énergétique, et cela donne un peu d'éléments et des retours de terrains. La première chose que je voudrais dire que je suis très contente enfin on parle d'efficacité énergétique et donc de sobriété énergétique. Mais on va le voir les cinq leviers de l'efficacité énergétique. Parce qu'on a encore du mal à définir ce qu'est l'efficacité énergétique, je vais y revenir. Et de voir qu'on en parle à partir des clients, des citoyens, des consommateurs, je pense que quand on laisse la parole aux personnes qui finalement sont celles qui paient leur facture d'énergie, et bien le débat avance. Cela a pris dix ans pour arriver là lorsque j'ai quitté mes fonctions dans le pétrole et dans le gaz pour créer Economie d'Énergie il y a dix ans je peux vous assurer que j'ai tout entendu. C'était quelque chose de très compliquée à cette époque-là. Il se trouve qu'aujourd'hui qu'Economie d'Énergie qu'on a démarré en 2011 avec un nom qu'on avait déposé dès 2008 puisque c'était le premier site grand public sur l'énergie et l'efficacité d'énergétique à la base de la société. On était une petite dizaine, aujourd'hui Economie d'Énergie c'est 340 personnes, et plus de 150 millions euros de chiffre d'affaires. C'est une belle réussite. Cela prouve qu'il y a du business à réaliser dans

ces milieux-là, c'en est la preuve tangible. Et je viens de céder du moins à 75% du capital au groupe La Poste. Ce qui prouve également une volonté, une réflexion, ce qui prouve qu'il y a aussi l'énergie pour rebondir et pour aller embarquer de nouveaux acteurs sur ces sujets. Donc quand on parle d'efficacité énergétique, et on le verra cela inclut la sobriété énergétique, on est au cœur de cette nouvelle économie.

Un mot sur la transition énergétique, vous en avez donné quelques définitions. Moi, j'ai pour l'habitude de dire que la transition énergétique c'est l'idée de penser à partir du client et de remonter dans la chaîne et de lui donner ce rôle de citoyen éco-consommateur est extrêmement nouvelle. La transition énergétique c'est pour passer de l'ancien monde vers le nouveau monde obligatoirement post-carbone que nous sommes en train de construire. Donc il y a deux grands enjeux majeurs : Raphaël l'a expliqué, pour se débarrasser et abandonner les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) et d'aller finalement construire ce monde post-carbone avec l'accroissement des parts des énergies renouvelables, les moyens de stockage (électricité avec les questions de batterie, des nouveaux carburants et de l'hydrogène), l'efficacité énergétique pilier de la transition énergétique, et il y a cette ambition de pouvoir capturer le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère, car cela ne suffira pas de réduire notre consommation et de passer aux énergies renouvelables. Moi ce qui m'a beaucoup étonné depuis que je suis ce sujet c'est que – je vous rappelle qu'on est en train de clôturer l'ère des 3x 20 (20% de CO<sub>2</sub> en moins, 20% d'énergie renouvelable dans le mix et 20% d'économie d'énergie, sauf que ces 3x 20 c'était juste le tiercé dans le désordre. Puisque ce qui arrivait à la fin de la fin c'était l'efficacité énergétique. Or, avec un peu de bons sens on peut bien comprendre qu'en réduisant ces consommations on va réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et on va bien sûr avoir à gérer un mix ou la part de renouvelable mécaniquement va augmenter parce qu'on baissera la consommation globale. Et je crois qu'on est en train de revenir dans le bon ordre, de remettre les choses à l'endroit, en remettant au centre ce pilier de la transition énergétique qui est l'efficacité énergétique. Comme je vous le disais quand on doit définir 'efficacité énergétique, il y a autant de définitions que de personnes à qui vous posez la question.

Quand j'ai démarré dans ce milieu on ne jurait que par les smart technology, donc efficacité énergétique égale technologie égale smart technology (smart meter, smart grid, ect...). Ce n'était finalement pas faux mais cela ne correspond pas à une définition satisfaisante du sujet. Donc je me suis penchée sur la question, j'ai écrit un livre en 2016 qui s'intitule « Comprendre la Nouveau monde 2.0 » qui m'a valu des appels en me disant tu as un point de retard. Je suis arrivée à parler d'efficacité énergétique, c'était prendre en compte cinq leviers :

- 1) C'est l'idée que chacun d'entre nous a la possibilité de choisir son fournisseur d'énergie (« énergie 0.0 »), là on est dans l'économie de facture car peu de gens savent décrypter une facture. Il faut savoir qu'il y a des électriciens alternatifs qui vont proposer par région de l'électricité verte, et avec des offres trop encore méconnues. C'est l'avantage de savoir ce qu'on paie et qu'on peut s'adresser à d'autres fournisseurs.
- 2) La sobriété énergétique (« énergie 1.0 »), parce que c'est tout ce qu'on peut faire, c'est-à-dire tous les comportements qu'on peut changer sans investir. On est dans la droite lignée du Prix Nobel d'économie comportementale qui a été attribué à Richard THALER, où on explique que quand on passe au niveau du consommateur on n'est pas dans des comportements rationnels.
- 3) Le levier « Energie 2.0 » : il faut arriver à convaincre les gens de faire des travaux de rénovation énergétique. Il faut arriver à sensibiliser les gens pour les convaincre. Le seul point que je reprocherais dans les conclusions de la Convention citoyenne c'est celui de l'obligation à la rénovation car on doit arriver à une notion d'obligation car cela revisite la notion du droit de propriété. En tout état de cause, je suis convaincue qu'il faut expliquer et convaincre les gens de faire les travaux. Sauf que Raphaël BOROUMAND l'a très bien dit, l'argent est un moyen nécessaire mais pas suffisant, parce qu'aujourd'hui il y a énormément d'aides pour la rénovation énergétique. Et ces aides-là se cumulent : on a les certificats d'économies d'énergie dont certains disent qu'ils sont récents mais c'est depuis 2006 qu'il existe., on a MaPrimeRénov, les actions logements et on a les prêts à taux zéro pour financer rapidement des répartitions entre les ménages modestes et les ménages qui ont les moyens de payer un reste à charge. Par contre, quand on est convaincu qu'il faut faire des travaux vont se poser des questions : quels travaux je fais ? Par quoi je commence ? A qui je m'adresse ? Comment j'obtiens les aides ? Quels matériels j'installe, puisque certains matériels vont avoir des spécifications qui donnent droit à des aides et d'autres pas ? La difficulté d'expliquer tout cela est extrême. Moi j'ai beaucoup travaillé sur le digital qui permet de mettre en adéquation et de fabriquer des solutions pour les clients. Aujourd'hui, on a une expérience de tout cela puisque pour les neuf dernières années nous avons compté 1 million de travaux en France, et aujourd'hui les questions qu'on se pose : est-ce qu'on va réussir à faire

repartir au même niveau qu'on essaie ? Est-ce que la Convention citoyenne en obligeant à faire ces travaux va être un accélérateur ou pas. Pour moi, je suis convaincue qu'il faut continuer à accélérer la demande, et que tout ce qui consiste à obliger crée toujours des tensions.

- 4) Le levier « Energie 3.0 » c'est une fois qu'on a fait nos travaux, on arrive au recours à la technologie. Les technologies en fait c'est tout ce qui commence par « smart ». Le Linky par exemple c'est bien pour le fournisseur d'énergie, mais pour le client qui cherche à comprendre ses consommations il aurait besoin d'un compteur de vitesse, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- 5) Le levier « énergie 4.0 » qui est la possibilité de produire sa propre électricité et de la consommer, et donc la possibilité de faire de l'effacement naturel. Donc on comprend avec cette approche « énergie 0, 2, 3 et 4 » que pourquoi pas « énergie 5.0 avec la mobilité qui est finalement la continuité naturelle du logement l'intérêt d'une réflexion transverse, l'intérêt de définir de façon aussi précise que j'essaie de le faire l'efficacité énergétique. Pas seulement pour l'utilisateur mais bien sûr pour comprendre les marchés puisque derrière l'ensemble des leviers il y a des marchés qui sont latents et qu'il faut réveiller. Quand aujourd'hui, on parle des 15 millions de logements à rénover en France, en réalité c'est à peu près 40 à 50 millions (poser des isolants par l'extérieur, ou sur le plancher ou des émetteurs...) : ce sont d'actes de travaux qui peuvent être groupés, qui ne sont pas fait par les mêmes professions. J'ai énormément de mal quand j'entends les gens dire qu'il faut faire de la rénovation intégrale, je rigole car ils devraient aller cinq minutes rencontrer les artisans car c'est vraiment compliqué de faire travailler les artisans sauf à faire de la rénovation générale d'une maison ; mais on ne va pas changer son radiateur, sa chaudière, son isolation car cela embarque d'autres travaux de peinture, etc... Donc je pense que si on est un peu réaliste on est dans des approches de travaux étape par étape. Et en plus, il y a énormément de difficulté quand on fait travailler plusieurs corps d'artisans, à savoir où se situe une responsabilité pour vous donner quelques exemples de freins. Du coup l'idée est de voir dans ces marchés latents la façon d'aller les aborder. Aujourd'hui, sur ces 50 millions d'actes de travaux on parle en France d'un marché latent, donc à réveiller, puisque le marché naturel est très petit par rapport au marché potentiel. Le marché naturel étant les travaux qui s'imposent parce qu'on n'a pas le choix, le toit à bruler ou on emménage ses combles, ou la chaudière est cassée. Mais là je parle de



travaux qu'on ne ferait pas normalement. On a en France une proportion de fioul qui est le double de la moyenne européenne. Aujourd'hui quand elle marche on se dit qu'on va l'utiliser. Je n'ai rien vu en termes de propositions claires comme en Allemagne par exemple pour aider à changer des chaudières au fioul et les passer en pompes à chaleur ou en chaudières à hautes performances qui devraient devenir ou devraient déjà être la norme. Et ce marché là c'est entre 600 à 1000 milliards d'euros. Si je pars au niveau européen puisqu'on doit raisonner au niveau européen on est quand même au lendemain ou de l'annonce d'un Green deal par la nouvelle Présidente de la Commission européenne en place, Ursula VON DER LEYEN, a annoncé ce Green Deal et a maintenu ses positions, puisqu'aujourd'hui elles sont bien partagées. On ne parle plus de 15 millions de logements désormais on parle même de plus de 100 millions. Donc cela fait 300 millions de travaux en euros. Pourtant ces marchés aujourd'hui supposent une réindustrialisation avec ceux qui fabriquent les chaudières, les pompes à chaleur. Je vous invite à regarder les top 3 je ne pense pas qu'on trouve des noms français. Qui fabrique le matériel isolant ? on a Saint-Gobain, certes. Qui fabrique les régulateurs qui sont achetés par Google ? Là bien sur les data puisque les données permettent aussi de comparer. Et là je vous parle bien sur des marchés résidentiels, je ne vous parle du marché public, du tertiaire qui n'est pas du tout aidé (où on était une des destinations touristiques, aujourd'hui il y a zéro aide pour les hôtels, les chambres d'hôtes qui doivent être absolument rénovées). C'est un budget qui se compte non pas en millions mais en milliards d'euros et qu'il est urgent de faire émerger. Je suis désolée de cette longue intervention, amis je crois que s'il y avait quelqu'un de convaincu que l'efficacité énergétique même si c'est difficile - parce qu'on a du mal à penser qu'on peut gagner de l'argent en dépensant moins, c'est un paradoxe. Mais dans le nouveau monde c'est un peu comme la physique quantique, on passe dans d'autres paradigmes. Et bien, c'est bien moi qui suis convaincue et qui vois dans ces initiatives de vrais marchés. Le problème étant aujourd'hui que ceux de l'ancien monde eux ont bien du mal à se projeter. ET évidemment, renoncer à ce que l'on a pour aller vers ce qui peut être : cela fait toujours peur, et c'est une des difficultés que nous avons aujourd'hui.

## Questions & Réponses avec le public

**Raphaël BOROUMAND**

**Question 1 : Pensez-vous que les mécanismes de finance verte vont se généraliser dans la plupart des Etats que compte notre planète ? Quelle serait d'après vous l'impulsion déterminante pour y parvenir ?**

La finance verte représente aujourd'hui moins de 5% des obligations vertes soit environ 200 milliards d'euros. Pour que la finance dépolluée se développe, les entreprises et institutions financières doivent intégrer la notion de « risque climatique » dans les processus de prise de décision. Le risque climatique est un risque physique et financier. C'est un risque sur la stabilité financière. Ce risque expose le portefeuille global des institutions financières. Il peut être direct ou indirect, c'est-à-dire via les entités financées (entreprises, Etats ou des ménages) qui subissent un risque climatique physique ou un risque de transition. Si on comprend que le risque climatique est un risque financier, cela va amener les entreprises à fortement allouer leurs financements vers des infrastructures vertes. Avec la tarification du carbone, vous rendez les investissements verts beaucoup plus rentables que les investissements polluants. C'est comme cela que l'on parviendra à sortir la finance verte de ce marché de niche au niveau mondial. La France est bien positionnée dans ce domaine.

## Myriam MAESTRONI

**Question 2 : Vous évoquez la nécessité d'abandonner le charbon et le pétrole pour basculer vers un monde post carbone. Quelle est votre opinion au sujet de l'énergie nucléaire ? Et pensez-vous que sa disparition peut devenir dans les décennies à venir une réalité ? Le nombre d'offres d'électricité verte (vraiment verte) et locale est très faible, si on met de côté les fournisseurs qui vendent des certificats de garantie d'origine, sans lien avec l'augmentation de capacités réelles de production locale. Comment les développer.**

La question de l'abandon du charbon et mon opinion sur le nucléaire, et la possibilité de l'électricité verte est très liée. Aujourd'hui, on souligne à juste titre la faiblesse de la production d'électricité verte. Je vous rappelle qu'on est dans le pays exception mondiale où le nucléaire est le baobab qui cache la forêt. Le débat il faut le dépassionner peu importe si on est pour ou contre le nucléaire. Par contre, quand on dépend à 75% du nucléaire pour produire son électricité, par définition, on fait entrave à une production de l'Énergie par d'autres voies. En France, on est typiquement dans cette situation où on est très en retard par rapport au développement d'une énergie verte parce que finalement le marqueur sur tous les points de vue est ce fameux nucléaire qui nous empêche d'avoir plus d'espace pour les autres Energies. Moi, cela commence à m'énerver cette histoire du pour ou contre nucléaire. Je pense que si c'était l'énergie idéale, est-ce qu'on peut mettre tous nos œufs ou 75% dans le même panier ? aucun pays au monde n'a ces 75%. Est-ce que c'est raisonnable ? Je ne crois pas. Donc à la fin les deux enjeux sont liés. Est-ce qu'on arrivera à en sortir ? On est encore loin du compte.

**Question 3 : En évoquant la question de sobriété énergétique, ne pensez-vous pas que les villes devraient imposer l'arrêt de bon nombre d'éclairages publics ? Et si oui, comment y parvenir sur le plan juridique ?**

Sur la sobriété énergétique, pour moi l'écologie n'est pas une voie vers la décroissance, ou l'accroissance. Je m'inscris en faux. Moi, je crois réellement à la possibilité d'une croissance verte. Je crois qu'on oublie d'expliquer des choses simples, en l'occurrence que le monde moderne est basé sur notre consommation d'énergie. On a six types de consommation d'énergie dans nos logements (la cuisson, le chauffage, après on passe de la bougie à l'éclairage, puis on arrive dans les années 60 à l'électroménager et enfin les nouvelles technologies). On est de plus en plus dépendant. Ce que je regrette, parce que je pense qu'il y a une question en ce sens, c'est qu'on fasse énormément d'effort pour réduire les consommations premières (donc chauffage et eau chaude), mais on arrive à peine à compenser ce qu'on appelle les usages spécifiques qui sont liés à ces nouvelles technologies. Et là, je regrette que finalement on n'oblige pas comme on l'a fait avec les énergéticiens, qui quelque part financent les certificats d'économie d'énergie, et donc financent les clients qui doivent aider à consommer moins, ce qui est paradoxal, c'est un grand exemple pour nous tous. Je ne comprends pas qu'on n'oblige pas par exemple les gens qui vendent des téléviseurs et des téléphones à financer des moyens de réduire la consommation en veille, des prises branchées qui n'alimentent pas un appareil. Je trouve qu'il y a beaucoup de gâchis sur cette consommation qui finalement aborde les économies que de l'autre cote. Il y a des pistes à creuser.

## Raphael BOROUMAND

### **Question 4 : Est-il possible d'avoir les repères des grandes masses financières citées : en cours des obligations vertes, subventions aux fossiles (et au fissile si possible). Avec quels besoins d'investissements ?**

L'investissement dans la transition énergétique dans le monde est évalué à peu près à une année du PIB mondial. Or, le marché des obligations financières dans le monde représente environ deux années du PIB mondial, soit suffisamment pour financer la transition énergétique. Les obligations vertes ne sont que de 200 milliards environ. Les subventions aux fossiles représentent plusieurs centaines de millions de dollars par an.

## Corinne LEPAGE

C'était très intéressant parce que vous nous avez donné une vision complètement transversale c'est-à-dire à la fois économique, pratique et juridique. C'est très optimisant. Je dirai qu'en cette période où on réfléchit beaucoup d'abord à l'entrée en fanfare des questions écologiques dans la vie politique et dans la vie économique, et d'autre part, à la manière de faire. Je pense que vous avez été extrêmement éclairant et inspirant pour tous nos auditeurs sur ce que l'on peut faire concrètement. Soyez-en remerciés au-delà de la qualité de vos interventions et des éléments très factuels mais aussi très profonds que vous nous avez donné. Je pense que vous aurez donné beaucoup d'idées aux uns et aux autres.

J'invite nos participants à bien vouloir remplir le questionnaire de satisfaction pour bien nous aider. Je vous donne rendez-vous mercredi prochain, pour le dernier webinaire avant les vacances, qui sera organisé avec Romuald RIBAULT sur la question de la sobriété virtuelle qui est tout un programme de plus en plus important. Vous pouvez retrouver cette intervention sur notre chaîne YouTube<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> N'hésitez pas à vous abonner à notre chaîne YouTube pour ne rien manquer de nos futures vidéos : [https://www.youtube.com/channel/UCBT0nfYwmVaU\\_IMTKUAInNg](https://www.youtube.com/channel/UCBT0nfYwmVaU_IMTKUAInNg).

## PROCHAIN WEBINAIRE

Webinaire n°15 - 8 juillet 2020

*« Résilience et numérique vont-ils bien ensemble ? »*

**INFORMATIONS & INSCRIPTION SUR**  
**[WWW.HUGLO-LEPAGE.COM](http://WWW.HUGLO-LEPAGE.COM)**



**HUGLO LEPAGE**  
a v o c a t s